



Accueil Champêtre
en Wallonie



FERMES PÉDAGOGIQUES

RÉFÉRENTIEL SOCIO-ÉCONOMIQUE



Observatoire
de la diversification





Les informations rédigées sont données à titre purement indicatif et leur exactitude doit impérativement être vérifiée par celui ou celle qui a l'intention d'en faire un usage quelconque. Accueil Champêtre en Wallonie décline toute responsabilité (contractuelle ou aquilienne) en cas de dommage subi par un-e utilisateur·trice suite à la diffusion d'informations malencontreusement erronées, même résultat d'une faute lourde.



FERMES PÉDAGOGIQUES RÉFÉRENTIELS SOCIO-ÉCONOMIQUE

1. Un Observatoire de la diversification ?	4
2. C'est quoi une Ferme Pédagogique© ?	5
2.1. Définition	5
2.2. Législation	5
3. Subvention	7
4. Pédagogie	8
5. Secteur wallon : Données socio-économiques (2022)	9
5.1. Echantillon de l'enquête	9
5.2. Typologie des activités pédagogiques	10
5.3. Temps de travail et ressources humaines	11
5.4. Investissements	11
5.5. Charges	12
5.6. Tarification et chiffre d'affaires	12
5.7. Rentabilité globale (marge bénéficiaire ⁵)	13
3. Conclusion	14



1. Un Observatoire de la diversification ?

L'**Observatoire de la diversification** d'**Accueil Champêtre en Wallonie** a notamment pour mission de collecter et interpréter des données socio-économiques relatives aux activités de diversification d'agriculteurs·trices et ruraux en Wallonie, comme l'exploitation d'une Ferme Pédagogique®, et ce, dans le but de déterminer le poids économique de ces activités dans notre Région, d'évaluer les effets directs et indirects pour notre économie et de fournir aux porteur·se·s de projets encadrés par l'association un service d'expertise économique pour toute question relative à leur activité.

2. C'est quoi une Ferme Pédagogique© ?

Face à une distance croissante entre citoyens et agriculteurs, les *Fermes Pédagogiques*© constituent un levier de reconnexion, d'éducation et de valorisation du métier agricole. Elles s'inscrivent dans une logique de diversification para-agricole et de multifonctionnalité de l'agriculture, répondant à des enjeux éducatifs, sociaux et économiques.

En Wallonie, l'ASBL **Accueil Champêtre en Wallonie** est la référence pour le secteur de la diversification agricole et rurale. Cette association encadre les porteur.se.s de projets, notamment de Fermes Pédagogiques©, tout au long de leur existence.

2.1. Définition

L'article D.3, 19° du Code wallon de l'Agriculture définit une « **Ferme Pédagogique**© » comme étant : « *une exploitation agricole [...] qui tire la majorité de ses revenus de l'activité agricole et qui est gérée de façon autonome par un agriculteur tout en accueillant régulièrement, à titre accessoire, des visiteurs et enfants dans le cadre d'activités pédagogiques* ».

En résumé, une **Ferme Pédagogique**© est une ferme **en activité** qui accueille et propose des **activités pédagogiques** à ses visiteurs (enfants et parfois autre public). Les activités les plus courantes, qui ont lieu en internat ou en externat, sont les visites d'écoles, les stages et les fêtes d'anniversaires.

Les **Fermes Pédagogiques**© constituent les fermes autorisées par la Région à animer des visiteurs grâce à des activités pédagogiques. Les **fermes d'accueil d'enfants** sont les fermes dont l'autorisation est en cours d'obtention ou n'ayant pas encore rentré de dossier de reconnaissance à la Région wallonne. Il y a lieu de ne pas confondre avec les fermes d'animation qui sont des fermes ou autres établissements qui proposent des animations sans que l'activité principale de la ferme soit une activité de production.

2.2. Législation

Le [Code wallon de l'Agriculture](#) est le document légiférant l'agriculture en Wallonie, dont les [Fermes Pédagogiques](#)©. Vous trouverez, sur le lien, un formulaire à compléter en ligne pour introduire un **dossier de reconnaissance** de Ferme Pédagogique© ainsi qu'un vademecum pour vous aider à remplir le dossier. La reconnaissance est valable pour une durée de **5 ans renouvelable**.

Toute Ferme Pédagogique© reconnue est soumise à plusieurs **obligations**, reprises dans l'[Arrêté du Gouvernement wallon autorisant l'appellation "Ferme Pédagogique©"](#), dont :

1. Fournir une attestation de sécurité incendie ;
2. Fournir un certificat de conformité de l'installation électrique ;
3. Suivre une formation de premier secours ;
4. Suivre un module de formation pédagogique ou être en possession d'un diplôme de l'enseignement, éducateur,...
5. Déclarer la Ferme Pédagogique© à la BCE et à l'ONE (enfants de moins de 12 ans hors écoles ;



6. Différents aménagements sont exigés : local aménagé, bloc sanitaire, espace de détente sécurisé, parking ou emplacement sécurisé pour débarquer les enfants,...

Si le ou la propriétaire souhaite utiliser l'appellation protégée « **Ferme Pédagogique®** », la ferme doit être reconnue et autorisée par la Région wallonne. Une fois autorisée, la promotion des activités peut être faite par les porteur-se-s de projets ainsi que par Accueil Champêtre en Wallonie (seulement pour les membres).





3. Subvention

En tant qu'**agriculteur·trice**, il est possible de bénéficier, sous certaines conditions, du système d'[Aides à l'installation et aux Investissements](#) (**AII**).

La **Province de Liège** accorde également un [subside](#) à toutes les Fermes Pédagogiques© (reconnues) sur son territoire suite à la réalisation d'un dossier concernant notamment ses activités.



4. Pédagogie

Le Référentiel de Formation Manuelle, Technique, Technologique et Numérique ([RFMTN](#)) est l'un des nouveaux référentiels pour l'enseignement issu du Pacte d'Excellence et détaille des objectifs spécifiques par année scolaire (de la 1^{ière} primaire jusqu'à la 3^{ième} secondaire).

Ce [référentiel](#) présente un volet « alimentation et habitat » et un volet « technique de cultures » qui se prêtent bien à être développés dans le cadre d'activités pédagogiques à la ferme, ce qui présente un potentiel pour développer plus encore les visites d'école.





5. Secteur wallon : Données socio-économiques (2022)

Les données présentées sont issues du [travail de fin d'étude](#) écrit par Laurence Zegels en 2022 (Gembloux Agro-Bio Tech) et intitulé « *Caractérisation du secteur des fermes pédagogiques en Wallonie et analyse de la faisabilité de l'intégration d'activités pédagogiques sur une exploitation existante du pays de Herve* ».

En 2022, 53 fermes à vocation pédagogique étaient actives en Wallonie, dont 37 officiellement reconnues. $\frac{2}{3}$ des Fermes Pédagogiques®, en externat, accueillent **moins de 2.000 visiteurs par an**. A côté de cela, 15 projets de développement d'activités pédagogiques à la ferme étaient connus d'ACW en juin 2022. La répartition des fermes d'accueil en Wallonie peut être observée sur cette carte : [Cartographie des Fermes d'Accueil de Wallonie](#). La répartition des fermes d'accueil en Wallonie peut être observée sur cette carte : [Cartographie des Fermes d'Accueil de Wallonie](#).

Trois types d'activités dominant : les visites scolaires, les stages pendant les vacances et les anniversaires à la ferme. La majorité des structures combinent plusieurs de ces activités afin d'amortir les investissements et d'optimiser l'utilisation des infrastructures. Certaines fermes proposent aussi d'autres animations telles que des balades avec des ânes, des visites pour les familles ou des interventions dans les écoles.

Trois types d'activités dominant : les visites scolaires, les stages pendant les vacances et les anniversaires à la ferme. La majorité des structures combinent plusieurs de ces activités afin d'amortir les investissements et d'optimiser l'utilisation des infrastructures. Certaines fermes proposent aussi d'autres animations telles que des balades avec des ânes, des visites pour les familles ou des interventions dans les écoles.



5.1. Echantillon de l'enquête

L'enquête repose sur l'analyse de données comptables (2017, 2018 ou 2019)¹, techniques et organisationnelles issues de 11 Fermes Pédagogiques® wallonnes, complétée par des entretiens semi-directifs avec les gestionnaires. **Certaines données ont été estimées** à partir des déclarations, faute de comptabilité spécifique.

Il est évident que le nombre de Fermes Pédagogiques® étudiées n'est pas représentatif de l'ensemble des pratiques wallonnes. Notre analyse permet néanmoins de montrer une partie de la diversité et de fournir des repères. À noter aussi que les résultats dépendent fortement de la qualité et de l'exhaustivité des données transmises par les participant-e-s.

[1] 3 des structures étudiées ayant démarré leur activité en 2020, les données portent sur 2020 ou 2021



5.2. Typologie des activités pédagogiques



VISITES D'ÉCOLES

- L'activité est proposée pour la journée ou la demi-journée, avec un tarif spécifique pour chaque formule.
- Le **temps d'animation** varie entre 5,5 h et 7 h, avec une moyenne d'environ 6 h. La durée est plus courte lorsque les groupes viennent de plus loin (temps de trajet).
- La **préparation** prend maximum en moyenne 1 h par jour, parfois aucune n'est nécessaire.
- Le temps de **rangement** moyen varie entre 0 et 1 h par jour.
- Le nombre d'enfants accueillis lors d'une visite d'école varie fortement selon la taille des classes. On peut compter en moyenne 15 enfants.
- Le **nombre de personnes accueillies** est très variable : 1 ferme en accueille 72 par an, 5 fermes en accueillent entre 350 et 600, 3 entre 1000 et 3500 et une ferme en accueille 7400.



STAGES

- Les stages sont organisés uniquement pendant les vacances scolaires, généralement sur une durée de 5 jours. Les périodes de vacances scolaires correspondent à 14 semaines sur l'année.
- Le **temps d'animation** moyen est de 7 h par jour dans presque toutes les fermes.
- Une garderie est souvent proposée avant et après les animations, entre 30 minutes et 3 heures par jour. Ce temps est souvent utilisé par les gestionnaires pour ranger les activités et préparer la journée suivante.
- Le temps moyen de **préparation, rangement et garderie** cumulé sur la semaine est en moyenne d'environ 16h30.
- En règle générale, une douzaine d'enfants sont accueillis (par personne gérant l'activité).
- Le **nombre d'enfants accueillis** sur une année est un peu moins variable que les autres types d'activité : 5 fermes ont accueilli moins de 100 enfants, 1 ferme en a accueilli 144, 3 fermes +- 200 et 2 fermes +- 370.



ANNIVERSAIRES

- La **durée moyenne d'animation** est d'un peu moins de 3 h et se déroule principalement le mercredi après-midi.
- La **préparation** et le **rangement** totalisent en moyenne 1h30.
- En règle générale, entre 10 et 15 enfants sont accueillis.
- Le **nombre d'enfants accueillis** sur une année pour les anniversaires est fortement variable : 3 fermes ont accueilli moins de 150 enfants, 4 fermes ont accueillis entre 200 et 500 enfants, 2 fermes aux alentours de 650 et 2 fermes aux alentours de 950.

5.3. Temps de travail et ressources humaines

La charge de travail globale est élevée : le nombre d'**heures de travail** par semaine par *Ferme Pédagogique*® est de 45h (tous types de main d'œuvre confondue), incluant la préparation et l'animation, la gestion administrative (inscriptions,...), la communication, l'entretien, s'occuper des animaux etc.

Pour le/la gérant.e de la ferme, le temps moyen consacré aux activités pédagogiques est 18h par semaine.

Le nombre de **personnes mobilisées** supplémentaire par les Fermes Pédagogique® varie entre 2 et 12 personnes par ferme et est en moyenne de 5 personnes. Le nombre de personnes mobilisées dépend principalement du nombre de visiteurs accueillis. Il y a peu de postes **salariés** permanents recensés (2 fermes sur 11). Pour les **stages**, les fermes font appel à des étudiants (6 fermes sur 11) ou à des bénévoles familiales (6 fermes sur 11) pour l'animation. Lors des **visites scolaires**, les enseignants accompagnants permettent parfois de gérer seuls les groupes. Concernant les **anniversaires**, l'activité est fréquemment gérée seule en raison du nombre réduit d'enfants (environ 10).

Concernant la **saisonnalité** de l'activité, une période de pic se dessine de mars/avril à septembre et une période creuse court de décembre à janvier, voire de novembre à février.

En cas de surcharge de travail, les solutions couramment mises en place sont : aide familiale, bénévolat, augmentation des heures des salariés existants ou recours à un entrepreneur agricole pour libérer du temps.

5.4. Investissements

Les principaux investissements concernent l'aménagement ou la construction d'un local équipé (cuisine ordinaire et sanitaires). La moyenne des investissements observés est de 31 905 ±² 22 410 €.

Le montant de l'investissement ne semble pas dépendre du nombre de visiteurs accueillis.

[2] L'écart-type est une mesure statistique qui indique à quel point les données sont dispersées autour de la moyenne. Si l'écart-type est faible, cela signifie que la plupart des valeurs sont proches de la moyenne. S'il est élevé, les valeurs sont très dispersées, certaines bien au-dessus ou en dessous de la moyenne.

5.5. Charges

Peu de porteur-se-s de projet intègrent la notion de temps de travail dans leur réflexion quand ils ou elles fixent leur prix. C'est pourtant primordial si l'on veut que l'activité soit rentable. C'est pourquoi un coût d'opportunité pour la main d'œuvre patronale, bénévole et le capital a été pris en compte dans le calcul des charges. Un **coût d'opportunité** se définit comme « la rémunération à laquelle on renonce dans la meilleure utilisation alternative possible du facteur de production ». Cela signifie que le(s) gérant(s), les bénévoles et le capital investi en fonds propres sont rémunérés. Pour les bénévoles, la charge salariale considérée est de 10,4 €/h (brut), identique à celle des étudiants. Concernant la main d'œuvre patronale, un coût d'opportunité a été fixé à 14,86 €/h (net).

Les **charges totales** sont très variables entre les fermes.

En moyenne : **40 469 € ± 22 579 €**.

- Les **charges fixes**¹ en constituent la plus grosse partie (>90%). Elles comprennent, entre autres, la main d'œuvre (entre 64% et 80% des charges totales), amortissement, assurance, frais financier.
- Les **charges variables**² représentent seulement entre 2 et 17 % du montant total des charges et comprennent principalement des coûts pour l'eau, l'électricité et le chauffage, l'alimentation et le matériel pour les activités.

Les moyennes (et l'écart type) des **prix de revient** (*correspond au montant total des charges divisé par le nombre de personnes accueillies*) par activité sont les suivants :

- **Visites scolaires** : 12 € ± 3 €/jour
- **Stages (5 jours)** : 152 € ± 84 € (médiane : 94 €)
- **Anniversaires** : 17 € ± 7 € (médiane : 12 €)

5.6. Tarification et chiffre d'affaires

Les données présentées ci-dessous proviennent de comptabilités datant de 2017, 2018 et 2019. Entre 2017 et 2025, l'inflation cumulée en Belgique (notamment marquée en 2022-2023) peut raisonnablement être estimée entre **15 % et 20 %**, selon les secteurs.

Le montant du chiffre d'affaires par *Ferme Pédagogique*® peut varier entre 3.479€ et 119.147€ et est en moyenne de 34.552€. La différence importante de montant peut s'expliquer par le nombre de visiteurs accueillis et les tarifs appliqués par les fermes. En effet, certain-e-s exploitant-e-s accueillent beaucoup de visiteurs et/ou demandent un tarif élevé tandis que certain-e-s accueillent peu de visiteurs et/ou demandent un tarif bas. Le montant du chiffre d'affaires dépend principalement du nombre de visiteurs accueillis.

Les modèles de tarification sont variés : à la journée, au forfait, etc. L'enjeu est de trouver un équilibre entre accessibilité pour le public et viabilité économique.

[¹] Les **charges fixes**, ou charges structurelles, sont liées à l'existence même de l'entreprise.

Elles ne sont pas fonction de son activité. L'entreprise doit les supporter quoiqu'il arrive.

[²] Les **charges variables**, ou charges opérationnelles évoluent en fonction de l'activité de l'entreprise : plus le nombre de visiteurs et d'activités est élevé, plus les charges variables sont importantes, et inversement.

Les moyennes (et l'écart type) des tarifications :



VISITES D'ÉCOLES

- Tarif moyen : 9 € ± 1 €/enfant
- CA moyen : 12 626 € ± 12 505 €
- CA médian : 4 820 €



STAGES

- Tarif moyen : 102 € ± 12 €/enfant
- CA moyen : 17 167 € ± 9 946 €
- CA médian : 13 680 €



ANNIVERSAIRES

- Tarif moyen : 10 € ± 3 €/enfant
- CA moyen : 4 860 € ± 2 511 €
- CA médian : 4 680 €

En 2025, il est recommandé aux fermes à vocation pédagogiques de proposer un tarif aux alentours de 15 € par jour et par enfant pour l'accueil des écoles, de 30 € par jour et par enfant pour les stages et de 150€ pour un anniversaire avec une dizaine d'enfants.

5.7. Rentabilité globale (marge bénéficiaire⁵)

- Marge bénéficiaire moyenne : **-5 918 €**.
- Seules **4 fermes sur 11** sont bénéficiaires. Une fois les **coûts d'opportunité** (bénévolat, capital) retirés, **8 fermes sur 11** présentent un résultat positif.
- Le **revenu horaire** moyen est de 9€.

Les stages sont l'activité pour laquelle le plus grand nombre de fermes est rentables. Les autres activités (visites, anniversaires) participent à absorber les **charges fixes**.

[5] La marge bénéficiaire est la différence entre le chiffre d'affaires et l'ensemble des charges



6. Conclusion

La majorité des fermes de l'enquête (11 fermes) présentent une marge bénéficiaire déficitaire. L'amélioration de la rentabilité passe principalement par une révision de la tarification, avec la nécessité de calculer précisément leur prix de revient, en intégrant l'ensemble du temps de travail consacré à l'activité. **À ce titre, ACW constitue un partenaire clé pour accompagner les fermes dans cette démarche et fournir des informations pertinentes.**

Au-delà des aspects économiques, toutes les personnes rencontrées expriment une **réelle satisfaction** à mener cette activité, notamment pour les échanges qu'elle permet, ainsi que pour l'opportunité de partager et de faire découvrir leur métier. Ces dimensions humaines et relationnelles sont des éléments déterminants dans le choix de cette diversification.

Sur le plan pédagogique, la quasi-totalité des fermes étudiées intègrent un objectif éducatif clair, concrétisé à travers les activités proposées.



**Accueil Champêtre
en Wallonie**

ACCUEIL CHAMPÊTRE EN WALLONIE ASBL

L'association de référence pour la diversification
à la ferme et à la campagne

Rue Royale 4, 5080 Emynes (Be)

+32(0)81/627 454
info@accueilchampetre.be

www.accueilchampetre-pro.be



Cette fiche est un outil précieux pour tout nouveau porteur de projet. Elle ne constitue pas une fin en soi. Toute personne souhaitant se lancer doit se renseigner et faire appel aux autorités compétentes en la matière pour mettre en oeuvre son activité.

